

Département de Vaucluse



Commune de
Saint Saturnin-lès-Avignon

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2024

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.

Monsieur le Maire : avant de commencer la séance du conseil municipal, j'ai un communiqué à vous faire passer de la part de l'association des Maires de Vaucluse. « L'association des Maires de Vaucluse tient à témoigner de sa solidarité et à apporter son soutien en particulier à la collecte nationale mobilisée en faveur de Mayotte. Ainsi les membres du bureau décident du versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 50 000 €. Ce don sera fait au nom de toutes les communes vauclusiennes, témoignant ainsi de notre unité et de notre solidarité envers les citoyens de Mayotte. Il permet aux communes dans ces temps de contraintes budgétaires de se libérer de cet effort et de participer à cette mobilisation. Cette initiative collective, fruit de nos efforts communs, sera répondre à l'urgence et apporter une aide concrète aux populations touchées ». Signé, Pierre Gonzalvez, Président de l'association des Maires de Vaucluse.

Je vous demanderai de vous lever, et nous allons procéder à une minute de silence.

Nous allons faire l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
FISCHER Lionel	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS VASSAL Patrick		CRAPONNE Jean-Louis	
DEL NISTA Xavier	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
COSTE Josiane	P		
ORLANDI Pascal		CACELLI Alex	
RABERT Guylaine		BONNEFOUX Chantal	
FILLIERE Thierry	P		
TRICHARD Frédéric			excusé
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra			excusée
GUINTRAND Tamara			excusée
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		BOLIMON Lionel	
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion		ADAM Carole	
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille		FISCHER Lionel	
DUCRES Jacques	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 18

Procurations : 6

Quorum : 14

Madame CUP est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?
Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024 est adopté. Il n'y a pas eu de décisions, ni de marchés. Nous allons donc passer aux délibérations.

Mouvement de séance : arrivée de Frédéric TRICHARD durant la présentation de la délibération n°2024-12-95

Délibération n°2024-12-95

OBJET : déclasserement du domaine public du début de la route d'Entraigues

Madame ADAM : quel est le coût total pour la commune ?

Monsieur FISCHER : sur la voie, le coût sera à zéro. C'est pour cela que c'est une opportunité pour nous, parce que nous allons venir sécuriser une portion de route qui est très dangereuse aujourd'hui et qui est en très mauvais état. Cela va nous permettre d'avoir une nouvelle voie qui intègre un déplacement doux, un alignement d'arbres, de sécuriser l'entrée du village par un rond-point, et surtout la sortie de la résidence vacances, qui n'en est plus vraiment une, puisque plus de 50% des logements sont habités à l'année. Il y a une centaine de logements dans cette résidence. La commune fait une bonne affaire, puisque l'engagement du propriétaire est de prendre l'intégralité des travaux à sa charge.

Madame ADAM : rond-point compris ?

Monsieur FISCHER : non. De toute façon, nous devons sécuriser les entrées de ville. Un rond-point est nécessaire. Nous récupérons de l'emprise pour le futur rond-point gratuitement et le seul coût à ce jour, cela est noté dans la convention, des frais d'enquête et de géomètre pour 5 800€, que l'on aurait dû régler le jour où l'on aurait fait le rond-point.

Madame ADAM : la voie en elle-même ?

Monsieur FISCHER : zéro.

Madame ADAM : et à la charge les frais d'enquête et de géomètre ?

Monsieur FISCHER : oui, c'est cela. On sait qu'il y a toujours des ajustements. Un rond-point de ce type c'est un budget d'environ 200 000€.

Monsieur BOLIMON : ce sont les actes officiels. Ce que je souhaite savoir c'est depuis quand date ce projet. J'ai cru comprendre en commission depuis 12 ans.

Monsieur FISCHER : non. Il y a un emplacement réservé depuis 2019. Le PLU initial est daté de 2017. Au précédent mandat il y a eu une modification du PLU en 2019, où a été inscrit l'emplacement réservé. C'était un projet dans les tuyaux. Il y a peut-être eu des discussions au préalable qui n'ont jamais été officialisées par des documents d'urbanisme.

Monsieur BOLIMON : cela c'est les actes officiels. J'aurais voulu savoir depuis quand date ce projet. J'ai cru comprendre en commission depuis 12 ans.

Monsieur DUCLERCQ : oui 2012.

Monsieur FISCHER : oui peut-être, mais pas par moi. Vous étiez aux affaires à l'époque.

Monsieur DUCLERCQ : c'est moi qui en ai parlé par rapport à la date. J'ai retrouvé dans mes archives le plan présenté en 2012 qui est identique à celui-ci.

Monsieur FISCHER : cela avait été présenté dans quel cadre ?

Monsieur DUCLERCQ : c'était un projet.

Monsieur FISCHER : ce n'était pas l'objet de la modification en 2019, mais suite à diverses discussions, en 2019, cela a abouti à mentionner un emplacement réservé.

Monsieur BOLIMON : donc, à l'origine que ce soit en 2012 ou en 2019, le besoin était déjà de l'ordre sécuritaire ? Et au départ, qui était demandeur : la commune ou la famille Tarascon ?

Monsieur FISCHER : à ma connaissance c'est la famille Tarascon qui est demandeuse.

Monsieur DUCLERCQ : je le confirme.

Monsieur BOLIMON : la question sur la sécurité est arrivée après ?

Monsieur FISCHER : non. A l'époque ce qui était mis en avant était déjà la sécurité.

Monsieur BOLIMON : lors d'une réunion à laquelle j'ai été convoquée par Monsieur le Maire en présence de monsieur DUCLERCQ pour évoquer ce sujet, il a été également présenté le souhait, pour la famille Tarascon d'un projet d'hôtel. Je voudrais en savoir plus.

Monsieur FISCHER : rien ne nous a été présenté.

Monsieur BOLIMON : concernant la sécurité pour tous, indépendamment de celle des salariés de la minoterie, quelle est la logique autour de ce projet de rond-point ? Parce que 200 000€ c'est très engageant. Autant sur la Rétanque, on savait qu'il y avait des enjeux forts. Là, l'enjeu en termes de trafic, de circulation est-il aussi important ? Avec une logique recherchée de déviation des véhicules ?

Monsieur le Maire : non ce n'est pas une déviation.

Monsieur FISCHER : l'intérêt pour la commune, c'est de sécuriser la sortie actuelle de la route d'Entraigues au niveau du pont. Également, en terme de sécurité pour les salariés ou les personnes qui accèdent à la minoterie, on descend les escaliers, on est directement sur la voie. C'est surtout pour nous une aubaine très forte de pouvoir récupérer 200 mètres de voie, au prix que cela coûte, avec un cheminement doux, un alignement d'arbres, pour zéro. Et cela vient se connecter avec un projet que nous avons plus ou moins, parce que l'on sait que nous avons un problème de vitesse à l'entrée du village, donc il faut traiter ce problème-là. Cela nous permettra de réaliser un rond-point et surtout en récupérant une voie neuve, et cela n'est pas négligeable.

Monsieur BOLIMON : je pose des questions pour comprendre l'environnement complet et l'historique. Du côté de la minoterie, c'est évidemment la sécurité des salariés qui prime en lien avec les livraisons. Dans ce cadre, je voudrais savoir ce qui est envisagé au niveau de l'accès des véhicules qui vont venir livrer la minoterie.

Monsieur FISCHER : au niveau du pont, oui bien sûr.

Monsieur BOLIMON : cela devient un espace privatif fermé.

Monsieur FISCHER : oui, il y a un échange tout simplement. C'est l'objet de la délibération initiale.

Madame ADAM : est-ce que cela veut dire que demain, les propriétaires de la minoterie peuvent construire ou agrandir.

Monsieur FISCHER : en aucune manière il y a un changement de zonage. Nous sommes en cours de modification du PLU, mais il n'y a pas de modification de zonage. Il n'y a pas de droit à la construction supplémentaire. Il faudrait que cela fasse l'objet d'une révision de PLU.

Madame ADAM : mais si je vais plus loin, est-ce que cela ouvre une possibilité aux propriétaires de changer le projet ?

Monsieur FISCHER : si les propriétaires mettent 200 000€ sur la table, il est certain qu'ils ont un intérêt. Mais pour nous, l'intérêt commun, est supérieur. Effectivement cela les arrange. Il y a une route qui passe devant leur bâtiment, c'est mieux d'avoir un jardin devant. C'est bien, mais nous, nous récupérons 200 mètres de voie qu'ils nous donnent.

Monsieur BOLIMON : vous pouvez nous redonner l'évaluation du coût complet ?

Monsieur le Maire : aux alentours de 150 000€.

Monsieur BOLIMON : dans tous les cas, j'ai vu que vous aviez mis dans la convention une prévention par rapport à la visibilité du lavoir, pour qu'il n'y ait pas tout d'un coup la construction d'un mur.

Monsieur FISCHER : on voit qu'il y a un retrait pour un accès piéton. Nous mettrons des potelets bois ou autre pour que les piétons et les pêcheurs puissent y accéder.

Monsieur BOLIMON : on conservera la même vision ?

Monsieur FISCHER : oui.

Monsieur BOLIMON : et dans vos priorités, pourquoi ce projet maintenant ? C'est un concours de circonstances par rapport à d'autres priorités ?

Monsieur FISCHER : non. Déjà rien que lorsque l'on fait des contrôles de vitesse, on voit que 8 véhicules sur 10 arrivent très fort. Il y a eu encore un accident il y a 3 semaines. Et si cela arrive au niveau de la porte d'entrée si un piéton sort, on voit ce que cela peut donner.

Monsieur BOLIMON : et sur cette partie, il y a un projet de refaire complètement la route au-delà de ce seul tronçon ?

Monsieur FISCHER : comment ça ?

Monsieur BOLIMON : à partir du moment où ça vous se reconnecter, puisque je crois que la nouvelle route va arriver là ?

Monsieur le Maire : un peu plus haut. A l'intersection avec le chemin des confines.

Monsieur BOLIMON : il y a un projet de refaire la route ?

Monsieur FISCHER : l'accident a eu lieu à ce niveau, et la connexion se fait au niveau du chemin des confines.

Monsieur CACELLI : pour la famille Tarascon, que je connais un petit peu quand même. Je ne défends pas ce qui se passe, mais il y a un contexte qui est très urgent pour eux, c'est l'âge. Ils sont en plein partage. Je connais un peu leur histoire patrimoniale. Tout appartient à la famille Tarascon.

Monsieur BOLIMON : il y a un donc aussi un enjeu patrimonial, et une histoire de timing personnel du côté de la famille Tarascon.

Monsieur PENALVA : ma position sur le dossier est claire depuis l'enquête publique lorsque l'on a été reçu par vous monsieur le Maire et monsieur Fischer, ma position est favorable avec beaucoup de réserves sur le fait que le giratoire est nécessaire pour marquer l'entrée de ville et assurer la sécurité. Même si je suis favorable à ce projet, en revanche je suis étonné du temps qu'il a fallu pour pouvoir délibérer depuis les conclusions du commissaire enquêteur en août 2023, depuis plus d'un an, et je me pose la question : pourquoi autant de temps ? A en croire la rumeur publique il serait lié au fait que ce projet soit en lien avec des agissements qui seraient de nature de « chantage ». Donc, je pose une question assez clairement à madame Bonnefoux et à monsieur Fischer, est-ce que vous pouvez ce soir, les yeux dans les yeux, nous indiquer que le retard de ce dossier n'est pas lié à la vente de la maison Casal dans le village ?

Monsieur FISCHER : le délai qu'il y a eu, comme vous avez pu le voir, il y a tout de même pas mal d'observations, ce qui a engendré pas mal de contraintes sur le projet, d'emprise foncière, de typologie de voie, de plantations d'arbres, cela a des incidences financières. Donc, au départ les propriétaires étaient d'accord pour payer la voie mais ils n'envisageaient pas une voie comme cela, avec une telle structure, la bordure sur 200 mètres, une piste cyclable, etc... Donc tout cela c'est un coût. Donc qui paye ? La mairie il faudra peut-être participer, donc ce sont des discussions qui ont un peu trainé. Et ce sont les contraintes mises par le commissaire enquêteur, et nous mêmes, nous voulons récupérer une belle voie. Sur cette voie-là, bien qu'elle ne soit pas destinée à recevoir des poids lourds, c'est une voie

Page 6 sur 27

qui sera interdite aux plus de 3,5 tonnes, uniquement des camions de livraison pour la minoterie, il n'y en a pas 50 par jour. Pour autant, nous avons demandé une structure de voie poids lourds, et cela n'a pas le même coût. Donc tout cela a été des discussions et donc voilà tout simplement pourquoi ce délai.

Monsieur PENALVA : ma question est : est-ce que ce projet est en lien avec la vente de la maison Casal ?

Monsieur FISCHER : non pas du tout. Cela a beau être les mêmes propriétaires, ce sont des projets différents.

Madame BONNEFOUX : ce ne sont pas les mêmes propriétaires. Il y a la famille Casal. Les Casal n'ont aucun intérêt dans l'affaire Tarascon.

Monsieur FISCHER : ils sont indivisaires pour une partie. Ce n'est pas les mêmes propriétaires en plus.

Monsieur le Maire : Casal n'a rien à voir avec Tarascon.

Monsieur FISCHER : ce n'est pas les mêmes indivisaires.

Monsieur PENALVA : j'espère que ce sera bien noté au compte rendu.

Madame COSTE : une chose qui m'interpelle, vous avez dit que vous aviez été reçu ?

Monsieur PENALVA : oui.

Madame COSTE : nous non.

Monsieur le Maire : je n'ai pas compris ?

Madame COSTE : apparemment ils ont été reçus pour parler de ce projet, nous non !

Monsieur le Maire : mais vous à l'époque vous étiez encore dans l'équipe. Il y a quelques mois de cela.

Madame COSTE : au mois d'août on était plus dans l'équipe.

Monsieur le Maire : c'était avant le mois d'août.

Madame COSTE : alors cela c'est de la discrimination. Je demande l'annulation de ces deux premières délibérations. C'est anti démocratique, vous nous tenez à l'écart. Là, monsieur le Maire, vous en faites une affaire personnelle. Donc je demande l'annulation de ces deux délibérations et un report pour la prochaine fois.

Monsieur le Maire : non, il n'y aura pas d'annulation.

Madame COSTE : vous ne nous invitez pas aux réunions de travail, c'est anti démocratique.

Page 7 sur 27

Monsieur le Maire : il n'y a pas de discrimination.

Madame BONNEFOUX : vous nous dites là que vous n'êtes pas au courant du projet. Vous n'avez jamais participé avec nous à la création de ce projet ?

Monsieur le Maire : cela fait des années que l'on en parle.

Madame COSTE : je n'ai pas dit cela. Ils ont été reçus individuellement.

Madame BONNEFOUX : parce que vous vous aviez déjà les informations.

Monsieur le Maire : on en parle depuis 2012. De 2014 à 2020 vous étiez dans le conseil, et aussi de 2020 à 2024. Ils ont demandé à être mis au courant et je les ai reçus. Mais vous, vous êtes au courant depuis plusieurs années.

Monsieur PENALVA : je ne veux pas mettre de l'huile sur le feu, mais effectivement lorsque l'on s'est rencontrés en août, je vous ai dit : est-ce que vous allez recevoir tout le monde, y compris vos anciennes collègues ? Vous m'avez dit oui, donc je suis un peu surpris que tout le monde ne soit pas autour de la table.

Monsieur le Maire : je ne sais pas ce que je vous ai dit, parce que depuis le mois d'août.

Madame COSTE : alors ça, c'est gonflé.

Monsieur PENALVA : je pense que sur un sujet aussi complexe, il aurait fallu que tout le monde soit ...

Monsieur FISCHER : moi j'étais à la réunion et je ne me souviens pas de cet échange, ni de cette question, ni de cette réponse.

Monsieur le Maire : chaque personne a le droit de dire ce qu'il pense, que j'ai dit ces affirmations, je ne sais pas. Toujours est-il que les délibérations ne vont pas être retirées.

Monsieur FISCHER : nous allons passer au vote.

POUR	18
CONTRE	/
ABSTENTIONS	7

SALUZZO Joëlle-COSTE Josiane-FILLIERE Thierry-BOLIMON Lionel-COUSTON Rémy-ADAM Carole-PILLOT Marion.

Madame COSTE : nous nous abstenons pour les raisons suivantes : une baisse d'activité de la minoterie, monsieur CACELLI nous a confirmé cela lors d'une réunion.

Madame BONNEFOUX : donc vous étiez bien au courant du projet ?

Madame COSTE : je n'ai jamais dit que je n'étais pas au courant. Vous m'écoutez, il faut ouvrir les oreilles.

Monsieur le Maire : je comprends que l'on les ouvre.

Madame COSTE : la réunion qu'ils ont eue nous n'étions pas au courant, et cela est différent.

Monsieur FISCHER : à chaque fois que nous inviterons monsieur Penalva ou monsieur Bolimon, il faudra vous inviter aussi ?

Madame COSTE : et là je pose une question à monsieur Cacelli. Je dis qu'il y a une baisse d'activités à la minoterie, vous nous l'aviez bien confirmé lors d'une réunion.

Monsieur CACELLI : oui.

Madame COSTE : très bien, ok. Ensuite il y a un rond-point qui doit être fait dans la foulée, pas dans 6 mois, dans 10 ans, parce que cela va être une zone accidentogène. Une empreinte foncière trop importante qui est gênante au point de vue écologique. Nous déplorons fortement que la mairie n'ait pas pu garder le début de la route d'Entraigues jusqu'à la passerelle, cela aurait été un bel endroit, entrée, sortie du village qui aurait pu être végétalisé avec l'installation de quelques bancs et une vue complètement dégagée sur le lavoir qui fait partie intégrante du patrimoine de tous les St Saturninois. Il y a une conduite d'eau qui passe au raz de la minoterie. Une fois que celle-ci sera dans le domaine privé, que se passera-t-il en cas de problème ? Il y a beaucoup d'inconnus. Il paraît qu'il y a une information mais nous ne l'avons jamais vu, c'est l'arlésienne. Il y a aussi une vanne dont personne ne parle. Comme elle est sur la pointe du terrain à côté du pont, revient-elle sur le domaine public ou reste-t-elle sur le domaine privé ? Si quelqu'un peut me répondre, c'est bien.

Monsieur le Maire : nous attendons que vous finissiez votre exposé.

Madame COSTE : et nous allons terminer par les frais. Nous pouvons citer les frais engagés, les frais d'enquête publique, les frais de géomètre, le rond-point, l'enfouissement des lignes électriques, cela personne n'en parle. Le déplacement d'une borne à incendie, et tous les frais annexes qui viendront se greffer car nous savons très bien que lorsque l'on fait des travaux, les devis sont toujours revus à la hausse. Et qui va payer, les St Saturninois.

Monsieur le Maire : absolument pas. La partie voirie, nous l'avons dit et redit sera à la charge du propriétaire en totalité. En ce qui concerne le giratoire sur l'enquête publique le commissaire enquêteur a bien stipulé qu'il y a des points qui sont dus par le propriétaire et d'autres, notamment le giratoire, par la commune. C'est vrai. Après le giratoire, il y aura une petite partie, vous voyez cette voie elle arrive jusqu'à la route, donc la partie de 10 mètres va être faite définitivement dans le futur giratoire, donc il y a cette partie qui va être en moins dans le prix du giratoire.

Monsieur FISCHER : nous avons négocié de le faire payer par le propriétaire alors que ce sera dans le projet du cheminement sur le giratoire. Le poteau incendie reste dans le domaine public. Les conventions seront faites au moment du déclassement.

Monsieur le Maire : concernant Rhône Ventoux, ils sont d'accord de laisser la conduite dans le domaine privé, à condition qu'il n'y ait pas de construction sur la conduite.

Madame COSTE : et la vanne ? Elle est à la pointe, elle reste dans le public ou le privé ?

Monsieur le Maire : il faut que je regarde sur les plans. Elle est dans la propriété Tarascon. Je ne sais pas si elle va rester dans le domaine privé ou être dans le domaine public, il faut voir avec les plans.

Madame COSTE : c'est à dire que la petite pointe ne fait pas partie du reste ...

Monsieur le Maire : la petite pointe reste du domaine public.

Madame COSTE : donc la vanne sera dans le domaine public ?

Monsieur le Maire : je ne sais pas exactement où est la vanne, elle n'est pas marquée sur le plan. Il faut regarder en mesurant ...

Madame COSTE : monsieur Cacelli vous le savez où elle est ?

Monsieur CACELLI : je sais où elle est la vanne, tout dépend où il fera le mur.

Madame COSTE : il va y avoir un mur ?

Monsieur FISCHER : de quel mur ?

Monsieur le Maire : mais non il n'y aura pas de mur.

Madame COSTE : enfin, bref, on va vers l'inconnu.

Délibération n°2024-12-96

OBJET : cession d'une parcelle de terrain à la minoterie Tarascon – acquisition de parcelles de terrain

Monsieur FISCHER : le plus simple aurait été de dire on le fait à titre gratuit, mais cela n'est pas possible légalement. Le domaine public doit être valorisé. Nous avons mis le même montant pour faire une opération blanche.

Monsieur PENALVA : vu que l'on parle d'emprise foncière, moi je vais revenir sur la nécessité du giratoire. On apprend ce soir que le projet de déviation est là depuis 5 ans minimum, avec l'emplacement réservé, et personne ne s'est dit on va se connecter à une départementale à grands passages par un simple cédez-le-passage ou un stop. En fait, aujourd'hui on est en train de dire que le giratoire est une réalité, on ne peut pas le financer,

Page 10 sur 27

donc on le fait peser sur le prochain mandat. Alors que cela fait plus de 5 ans que le projet est sur la table.

Monsieur le Maire : vous savez, monsieur Penalva, lorsque nous sommes arrivés en 2014 à la tête de la municipalité, il y avait un projet que s'appelait « chemin du moulin », qui avait été lancé par la municipalité précédente. Ils n'ont pas eu le temps de le réaliser. Nous sommes arrivés après et pour ne rien perdre nous avons suivi ce projet. Ce dossier a duré 3 ans. Ce n'était pas un petit giratoire. Nous l'avons échelonné sur 3 ans parce que cela faisait trop sur une année. J'ai fait un tas de travaux dans d'autres communes, où les travaux ont dépassé la fin d'un mandat pour partir sur un mandat suivant.

Monsieur FISCHER : il faut être cohérent. Juste avant on évoquait le fait que vous étiez étonné que cela prenne du temps : l'enquête publique, les délibérations, etc... C'est vrai que cela est dommage, plus c'est fait tôt et mieux se sera pour tous les administrés d'avoir une belle voie, un rond-point, et si parce qu'il y a des échéances électorales on dit « on ne le fait pas », on va attendre, le temps que tout se mette en place, encore 3 ans.

Monsieur PENALVA : j'avais même cru que c'était l'inverse. Parce que justement les élections approchaient, on n'allait pas faire le projet.

Monsieur FISCHER : mais non. Ces calculs politiques franchement loin de nous. Ça touche peut-être d'autres communes, de grosses agglomérations, mais pas chez nous.

Monsieur PENALVA : du coup, la livraison de la route vous l'estimez à quand ?

Monsieur FISCHER : normalement 2025. Après le calendrier c'est eux qui financent la voie. Pour nous, plutôt ce sera fait, mieux se sera.

Madame COSTE : une remarque, le rond-point devant l'école Jean Moulin et la maison Lippi était peut-être plus urgent que celui-ci.

POUR	18
CONTRE	/
ABSTENTIONS	7

SALUZZO Joëlle-COSTE Josiane-FILLIERE Thierry-BOLIMON Lionel-COUSTON Rémy-ADAM Carole-PILLOT Marion.

Délibération n°2024-12-97

OBJET : finances – actualisation du montant des provisions pour créances douteuses

Madame BONNEFOUX : le comptable applique un taux de 15% du montant des titres des recettes qui ont été prises en charge depuis plus de 2 ans. Actuellement dans ce cas, c'est 543,56 € et cela correspond donc à 3 623,73€ de créances douteuses.

Pas d'observation.

POUR	22
------	----

CONTRE	/
ABSTENTIONS	3

SALUZZO Joëlle-COSTE Josiane-FILLIERE Thierry.

Délibération n°2024-12-98

OBJET : finances – budget principal exercice 2024 – décision modificative n° 01-2024

Madame COSTE : je souhaiterais savoir à quoi correspondent les 6 500€ pour autres matériels informatique ?

Madame BONNEFOUX : on le redit, comme on l'avait fait pour le vote du budget au mois d'avril, il serait judicieux de poser vos questions en amont, afin d'éviter de chercher la petite ligne dans la présentation du budget. Il s'agit de renouvellement d'ordinateurs dans les services. Vous aviez les éléments depuis le 3 décembre, il aurait été simple de poser les questions en amont.

Monsieur PENALVA : j'ai une question : recette d'investissement, ce n'est pas un petit article, je sais que vous n'aimez pas les petits articles, donc j'ai pris un gros. Vous avez espéré avoir en recette d'investissement 89 000€, vous ne les avez pas eus, peut-on savoir pourquoi ?

Madame BONNEFOUX : vous l'avez dans la note explicative.

Monsieur PENALVA : je n'ai pas bien compris.

Madame BONNEFOUX : les crédits ouverts en dépense et en recette, c'est cela ? Les subventions ?

Monsieur PENALVA : que l'on espérait avoir, c'est à quel sujet ?

Madame BONNEFOUX : ce sera sur le budget de 2025. C'est reporté en 2025. Les travaux démarreront en 2025. C'est noté dans le tableau de la présentation suivante.

Monsieur le Maire : il y a une partie en 2024, une en 2025 et une en 2026.

Madame BONNEFOUX : c'est repris dans les autorisations de programme et crédits de paiement.

Monsieur PENALVA : donc les subventions non reçues de la Région, du Département et de l'Etat c'est par rapport à des logements ?

Madame BONNEFOUX : oui les 4 logements locatifs sociaux.

Monsieur FISCHER : on ne les a pas perçus en 2024, elles le seront en 2025.

Madame BONNEFOUX : la plupart des travaux auront lieu sur l'année 2025, c'est pour cela que l'on prend l'autorisation de programme pour transférer ...

Monsieur PENALVA : et décaler la recette à l'année prochaine ?

Madame BONNEFOUX : oui. Les travaux auront lieu l'année prochaine et l'on devra payer les intervenants l'année prochaine.

Madame COSTE : en face du Super U il y a un terrain où il devait se faire des logements sociaux. A la place il y a un magasin « l'entrepôt balinais », qu'est-ce qui s'est passé ?

Monsieur FISCHER : on y reviendra lors des questions diverses.

POUR	17
CONTRE	4
ABSTENTIONS	4

Contre : SALUZZO Joëlle-COSTE Josiane-FILLIERE Thierry-PELNALVA Sylvain.

Abstentions : BOLIMON Lionel-COUSTON Rémy-ADAM Carole-PILLOT Marion.

Délibération n°2024-12-99

OBJET : finances – engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2025

Pas d'observation.

POUR	21
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

Abstentions : BOLIMON Lionel-COUSTON Rémy-ADAM Carole-PILLOT Marion.

Délibération n°2024-12-100

OBJET : finances – création d'une autorisation de programme et des crédits de paiement

Madame BONNEFOUX : l'autorisation de programme et des crédits de paiement c'est donc sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Cela concerne les deux logements qui vont être créés sur le poste de police et sur la maison Lattes. Vous avez le détail dans le tableau joint. La partie engagée de 43 000€ pour 2024. La majorité des travaux aura lieu en 2025. Il y a toutes les subventions en 2025, et un autofinancement à hauteur de 351 003€ moins 43 000€ dépensé en 2024. Il y aura 287 423€ sur l'année 2025 et comme nous n'avons pas la certitude que cela sera terminé en 2025 nous avons mis une provision pour la fin des travaux sur début 2026 pour 20 580€.

Monsieur PENALVA : j'ai une question sur le coût de la maîtrise d'œuvre, de combien il est ?

Madame BONNEFOUX : les frais de la maîtrise d'œuvre sont de 64 800€.

Monsieur PENALVA : ils étaient prévus en 2023 ou pas ?

Madame BONNEFOUX : ils étaient déjà mentionnés dans le compte rendu des marchés.

Monsieur PENALVA : donc dans le montant de 2023 de 530 000€ ils y étaient déjà ?

Madame BONNEFOUX : ils étaient mentionnés, mais il faut les rajouter. On était à 530 000€ hors taxe, et là nous sommes à 729 000€ TTC. On rajoute les frais de maîtrise d'œuvre pour 64 800€, on a la mission sécurité et santé parce qu'il y a plusieurs entreprises qui interviennent sur le projet, c'est à hauteur de 4 200€. Il y a le contrôle technique pour 6 600€, et l'étude de sol pour 3 000€. Donc par rapport aux 530 000€ hors taxe plus les montants que je viens de vous citer, on arrive à un montant de 729 000€ TTC.

Monsieur PENALVA : cela veut dire que sans la maîtrise d'œuvre entre le chiffre de 2023 et 2024 on prend 100 000€ sur le projet ?

Monsieur le Maire : il y a hors taxe et TTC, là c'est en TTC.

Monsieur PENALVA : en TTC on part de 530 000€...

Madame BONNEFOUX : non, 530 000€ hors taxe.

Monsieur PENALVA : 530 000€ hors taxe et on arrive à 636 000€. 100 000€ de plus sans maîtrise d'ouvrage.

Monsieur FISCHER : 530 000€ plus 20% pour pouvoir comparer ce qui est comparable. Là nous sommes en TTC ...

Monsieur PENALVA : le 729 000€ TTC, vous enlevez la taxe de 20% ...

Monsieur FISCHER : 530 000€ c'est hors taxe, il faut la rajouter si vous voulez comparer. Ou alors vous transformez cela en hors taxe.

Monsieur PENALVA : c'est 530 000€ hors taxe, donc on prend 200 000€ de plus. Expliquez moi parce que je ne comprends pas.

Madame BONNEFOUX : non c'est l'inverse.

Monsieur FISCHER : non c'est 530 000€ hors taxe, là on est à 729 000€ TTC. Donc soit vous faites 729 000€ divisé par 1,2 pour avoir le montant hors taxe et vous comparez par rapport aux 530 000€. Soit vous faites 530 000€ multiplié par 1,2 pour comparer avec le TTC.

Monsieur BOLIMON : cela fait 636 000€.

Monsieur PENALVA : cela fait 636 000€, donc 100 000€ de plus. C'est bien ce que je dis.

Madame BONNEFOUX : il y a 64 800€ de maîtrise d'œuvre, il y a 4 200€ de contrôle technique, il y a 6 600€ de mission SPS, et l'étude de sol pour 3 000€, en TTC. Sachant que

Page 14 sur 27

ce sont des prévisions. Nous avons provisionné pour l'étude de sol 3 000€ et nous sommes à 1 500€, la moitié.

Monsieur PENALVA : cela veut dire que nous sommes partis sur un montant de 530 000€ pour 4 logements sans la maîtrise d'œuvre.

Monsieur FISCHER : oui.

Monsieur PENALVA : cela n'est quand même pas rien pour 4 logements, et on arrive à un montant de 636 000€ avec la maîtrise d'œuvre. C'est ça ?

Madame ADAM : avec la TVA.

Monsieur PENALVA : avec la TVA c'est 729 000€ c'est noté dans la délibération.

Monsieur FISCHER : on est parti au départ sur 636 000€.

Madame ADAM : 363 000€ c'est avec la TVA

Monsieur BOLIMON : avec les explications qui sont données, 530 000€ multiplié par 1,2 cela fait 636 000€, après le reste c'est autre chose.

Monsieur PENALVA : je vous explique pourquoi j'ai un doute. Dans la délibération il est noté 730 000€ TTC, là vous me dites c'est TTC.

Monsieur FISCHER : non, c'est vous qui ressortez le chiffre que vous avez. A l'époque vous aviez dit 530 000€ hors taxe, et là on parle en TTC. Si vous voulez comparer par rapport à aujourd'hui, il faut ajouter la TVA. Là c'est comparable.

Monsieur le Maire : et enlever celle là.

Monsieur PESENTI : au départ on était à 636 000€ TTC. On a 93 000€ de frais à provisionner.

Monsieur BOLIMON : donc les 93 000€ sont en plus des 636 000€, c'est ça ?

Madame BONNEFOUX : oui.

Monsieur BOLIMON : donc il y a bien 100 000€ de plus.

Madame COSTE : et oui.

Monsieur FISCHER : la maîtrise d'œuvre n'est pas subventionnable. On ne peut pas la mettre au départ. Ça été provisionné. On ne peut pas demander des subventions sur des choses qui ne sont pas subventionnables. Ce n'est pas possible. C'est évident. A chaque fois le coût de la maîtrise d'œuvre arrive en plus. En interne, on le sait, la mission SPS est obligatoire et cela s'ajoute. Tout cela est provisionné.

Monsieur le Maire : c'est comme cela dans tous les projets.

Monsieur PENALVA : cela veut dire que si le coût total du projet augmente, la part communale augmente aussi. Là il y a plus de 130%, si on suit votre raisonnement, sur la part communale. C'est énorme.

Monsieur FISCHER : mais non.

Monsieur PENALVA : quand on compare l'autofinancement que vous avez budgétisé en 2023 à aujourd'hui, avec ce que vous venez de me dire, cela fait plus de 130% d'évolution.

Monsieur PESENTI : hors taxe cela fait 77 000€ de plus.

Monsieur le Maire : qui étaient provisionnés comme pour tous les projets.

Monsieur PENALVA : il était à 106 000€ en 2023, là je suis d'accord avec vous, et aujourd'hui il est à 351 000€.

Monsieur PESENTI : l'autofinancement progresse d'environ 33%.

Monsieur FISCHER : on le sait, il y a toujours la partie maîtrise d'œuvre qui se rajoute en plus. Il s'agit de 4 logements dans du très vieux. Il y a beaucoup de travail.

Madame BONNEFOUX : cela ramène, à peu près à 80 000€ par logement.

Monsieur PENALVA : de rénovation énergétique ?

Madame BONNEFOUX : de rénovation.

Monsieur PENALVA : de rénovation énergétique, ce n'est pas du gros œuvre.

Monsieur FISCHER : on refait les planchers, surélévation de la toiture.

Madame BONNEFOUX : cela va générer 25 000€ de loyer par an.

Monsieur FISCHER : il faut tomber la toiture, surélever, créer des planchers. Ce sont des travaux très importants.

Monsieur PENALVA : je veux bien du coup, pour mieux comprendre encore une fois, il y a un chapitre qui s'appelle « travaux et petite organisation » et il n'y a pas le détail. Vous vous savez ce que vous allez faire parce que vous y êtes dedans, mais nous on va voter une AP sans le détail, c'est un problème. Le détail de l'opération : quels sont les travaux que vous allez faire ?

Monsieur le Maire : il y a l'appel d'offres qui est parti. Vous avez tous les travaux que l'on va faire.

Monsieur FISCHER : vous pouvez retirer le dossier de consultation des entreprises, il est en ligne, sur le site des marchés publics.

Monsieur PENALVA : vous ne voulez pas donner le détail ? On peut organiser une visite ou quelque chose comme cela. Nous n'avons pas les éléments, pas de photos. Moi je veux bien voter quelque chose, mais si on n'a pas les éléments cela est compliqué.

Monsieur le Maire : là, actuellement nous avons fait le projet avec un maître d'œuvre. On a fait l'appel d'offres. Tout le monde est conscient de ce que l'on va faire, que ce soit le gros œuvre, l'électricité, la menuiserie, tout est indiqué. Il y a 9 chapitres sur ce projet. Vous pouvez regarder sur le site vous avez tout.

Monsieur PENALVA : qui vous a fait l'estimation de ce montant ?

Monsieur le Maire : il y a une estimation, c'est la maîtrise d'œuvre. Après on va voir en fonction de ce que l'on va recevoir.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas interne, c'est une AMO.

Monsieur le Maire : ah oui, avec 60 000€ il y a de quoi travailler.

POUR	18
CONTRE	/
ABSTENTIONS	7

SALUZZO Joëlle-COSTE Josiane-FILLIERE Thierry-BOLIMON Lionel-COUSTON Rémy-ADAM Carole-PILLOT Marion.

Délibération n°2024-12-101

OBJET : ressources humaines – avenant au contrat d'assurance groupe mis en place par le CDG 84 pour la couverture des risques statutaires

Madame BONNEFOUX : on parle des risques statutaires. Cela ne concerne pas la maladie ordinaire. On a été impacté par 2 arrêts de longue durée, et du coup la société d'assurance nous oblige à provisionner dans la durée et le coût de ces arrêts et demande une réévaluation du contrat pour l'année 2025. Après le contrat se termine et il y aura une nouvelle consultation. Pour 2024 les cotisations s'élevaient à 48 015€ et pour 2025 elles s'élèveraient à 57 916€. Donc il y aurait un supplément de 9 900€. Voilà la réflexion qui nous a amené à revoir les garanties uniquement sur l'année 2025, et pour les agents CNRACL.

Madame ADAM : vous sous entendez qu'il n'y a pas trop le choix ?

Madame BONNEFOUX : c'est un impact financier qui est énorme. Donc si on peut réfléchir à faire un peu d'auto assurance, on court peut-être moins de risque et on risque d'économiser un petit peu. Sachant que c'est uniquement sur une année.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-12-102

OBJET : ressources humaines – participation à l’assurance prévoyance dans le cadre d’une procédure de labellisation

Pas d’observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-12-103

OBJET : création d’un conseil municipal des enfants

Monsieur BOLIMON : félicitations et merci ! Je pense que cela est très bien que ce soit mis en place sous cette mandature. On avait tous ce projet en tête et tout ce que vous venez de rappeler, madame Moretti, est essentiel. Deux éléments : comment nous allons être associés ? Parce que nous avons un rôle à jouer dans l’éducation et la transmission. Et pour l’avenir, comme vous vous adossez aux écoles avec une tranche d’âge spécifique, je pense qu’il faudra à un moment l’ouvrir à tous les âges afin qu’il y ait une vraie représentation de l’ensemble des jeunes de la commune y compris jusqu’aux adolescents.

Madame MORETTI : effectivement c’était une volonté, que l’on a tardé à mettre en place, parce que les événements ont fait que. On rend hommage à monsieur André, et puis il est vrai que ce conseil municipal va débiter en janvier et ira jusqu’à la fin du mandat. Donc certains enfants feront la fin de leur CM2 et, les 6 derniers mois du mandat, ils seront au collège. Eux, on sait que l’on ne les perdra pas. Par contre à l’école privée on a fait le choix des CM1 parce que nous ne savons pas, après, à quel collège ils vont. Cela a été réfléchi. On a prévu un calendrier, leur première grosse manifestation sera le 4 janvier lors des vœux de monsieur le Maire, on appelle cela l’intrônisation, donc en fait on va les présenter. On va leur donner une écharpe. Même si cela avait été mis en place par monsieur Goudon, c’est nouveau pour nous. On a décidé d’en choisir 8 parce que nous sommes en lien avec une association qui explique comment faire. 8 parce que c’est déjà bien et que si nous avons des sorties à leur proposer, nous avons le mini bus à disposition. On a réfléchi comme cela. On aurait pu en prendre plusieurs, et dans les plus grands. On veut qu’ils puissent avoir des réunions, pas comme nous, je l’espère, peut-être un peu plus rigolotes, mais des réunions sur des thèmes. Cela peut être environnemental ou autres. On est preneur, plutôt que de

prendre une association et de payer, peut-être effectivement s'il y a des gens qui sont compétents dans les domaines, on vous informera.

Monsieur PENALVA : je vais rajouter et je me retrouve tout à fait dans l'intervention de monsieur Bolimon, peut-être à l'avenir, voir comment on peut étendre à d'autres âges, d'autres générations. Bravo, c'est quelque chose qui est très intéressant pour la vie civique du village. J'aime beaucoup une phrase dans votre délibération : être à l'écoute des idées et propositions réalisables, je pense que l'on peut s'en inspirer aussi à l'échelle de notre conseil municipal, c'est pas mal aussi.

Madame MORETTI : mais les enfants sont plus malléables que les adultes.

Monsieur PENALVA : ils n'ont pas à gérer l'argent public. En tout cas c'est un beau projet. En 2008 monsieur Goudon l'a mis en place et cela a été supprimé en 2014, pour quelles raisons ?

Madame MORETTI : j'avais demandé au responsable de l'accueil de loisirs parce qu'il était en lien, il me disait que cela s'était un peu étioilé. C'est quelque chose qu'il faut arriver à faire vivre. J'étais plus sur des réunions, mais plus sur le fait de les engager sur des actions communes.

Monsieur PENALVA : l'association qui va vous aider à cela ?

Monsieur le Maire : Latitudes qui est subventionnée par le Grand Avignon.

Madame MORETTI : elle nous apporte de l'aide lorsque nous avons des questions, des interrogations, nous donne des informations diverses.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-12-104

OBJET : inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers conservés dans l'église Notre Dame de l'Assomption

Madame ADAM : est-ce que cela nous oblige en terme de sécurité ?

Monsieur le Maire : Il faut y faire attention. On va en être responsable.

Madame ADAM : nous le sommes déjà.

Monsieur le Maire : s'il faut les rénover, il faudra l'autorisation de la DRAC.

Madame ADAM : mais nous n'avons pas d'obligation en amont sur la protection des œuvres ?

Monsieur le Maire : c'est le père Thomas qui a la responsabilité du gardiennage de l'église.

Monsieur PENALVA : cela veut dire que s'il faut intervenir sur ces objets-là, il faudra faire appel à des entreprises labellisées.

Monsieur le Maire : oui, c'est cela.

Monsieur CACELLI : il faut savoir aussi que l'église est souvent fermée et est ouverte sur des horaires déterminés.

Madame COSTE : savez-vous comment on en est arrivé là ?

Monsieur le Maire : c'est la DRAC qui a fait un récapitulatif des œuvres.

Madame COSTE : mais la DRAC, un jour, n'a pas pensé à l'église de St Saturnin. Savez-vous comment on y est arrivé ?

Monsieur le Maire : nous n'avons rien demandé du tout de notre côté.

Madame COSTE : ah si, c'est moi qui y travaille depuis 2017 dessus.

Monsieur le Maire : ah et bien je n'étais pas au courant.

Madame COSTE : vous ne vous intéressez pas à ce que je faisais. Est-ce que vous savez dans quel cadre c'est ?

Monsieur le Maire : non je ne sais pas.

Madame COSTE : dans le plan communal de sauvegarde...

Monsieur le Maire : vous avez mis 11 ans pour le faire.

Madame COSTE : et vous pour le délestage vous avez mis combien de temps ?

Monsieur le Maire : c'est un peu plus compliqué. Maintenant je vais être critiqué sur le délestage.

Madame COSTE : ne critiquez pas mon travail, s'il vous plait. C'est moi qui y ai travaillé depuis longtemps et monsieur Pesenti en est témoin.

Monsieur le Maire : vous avez tout fait. Heureusement que vous étiez là.

Madame COSTE : je vous remercie d'y penser et de me le dire.

Monsieur le Maire : je ne sais pas comment on aurait fait.

Madame COSTE : et arrêtez d'être aussi arrogant s'il vous plait. La condescendance ça suffit. Vous m'avez bien entendue, comme je suis enrhumée. Vous m'avez entendue ?

Monsieur le Maire : je vous ai bien entendue.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : les délibérations étant terminées, nous allons passer aux questions diverses.

Madame COSTE : dans les questions diverses, je voudrais ma réponse monsieur Fischer !

Monsieur FISCHER : il y aura un conventionnement ANAH. Le dispositif de conventionnement a changé. Actuellement il faut attendre le PIG Vaucluse et que le prêt à taux zéro revienne. Donc en attendant pour rentabiliser, il a fait un bail précaire, ce n'est pas un bail commercial.

Madame ADAM : excusez-moi mais je ne sais pas de quoi l'on parle ?

Monsieur FISCHER : on parle du commerce face au Super U de mobilier indonésien. Là il doit y avoir un programme de logements locatifs sociaux conventionnés. Madame Coste m'interrogeait sur le fait qu'il y ait ce commerce alors qu'il y a un permis de déposé, qui d'ailleurs a été récemment prolongé. Les projets immobiliers sont longs pour les communes mais également pour les investisseurs. Donc, en attendant afin de rentabiliser l'espace il a fait un bail précaire pour ce commerce. C'est uniquement intermittent le temps de lancer les travaux.

Monsieur PENALVA : juste pour information, la fin du bail est prévue à quand ?

Monsieur FISCHER : je ne la connais pas.

Monsieur PENALVA : ce qui me gêne dans cette histoire, c'est que dans le contrat de mixité sociale ce logement est fléché, et ce contrat va jusqu'en 2025. On ne va pas mettre dehors un commerçant. Comment vous allez justifier auprès de la Préfecture ...

Monsieur FISCHER : il s'agit d'un bail précaire. Ce n'est pas un bail commercial 3, 6, 9. Le but du propriétaire est d'avancer sur la rénovation du bâtiment. Lorsqu'il aura besoin du local, il sera libéré, et ne s'est pas engagé sur un bail commercial.

Monsieur PENALVA : j'ai une question concernant les travaux qui ont lieu au lotissement le Petit Prince, qui sont engagés pour refaire la voirie. Je n'étais pas à la réunion des riverains, mais il a été évoqué une question de barrière automatique pour faire respecter les Stop, et elle figure au plan qui nous a été envoyé.

Monsieur le Maire : une barrière ?

Monsieur PENALVA : une barrière automatique qui se levait et se baissait.

Monsieur FISCHER : non.

Monsieur le Maire : mais elle se situerait où cette barrière ?

Monsieur PENALVA : pour faire respecter les Stop qui ne le sont pas. Puisque vous changez le sens de priorité dans le quartier, pour respecter les intersections, et à la réunion, une barrière a été évoquée ? C'est une barrière qui concerne quoi ?

Monsieur FISCHER : non, c'est pour le passage piéton. C'est pour protéger les piétons. Ce n'est pas une barrière automatique. C'est une barrière au bord du trottoir afin de canaliser le piéton.

Monsieur PENALVA : une dernière question. Concernant le téléthon. Il y a eu le scrabble des élus au mois de novembre, je voulais savoir pourquoi nous n'avons pas été invités ?

Monsieur le Maire : bonne question. Chacun était libre d'y aller.

Monsieur FISCHER : moi non plus je n'ai pas été invité.

Monsieur le Maire : je n'ai pas été invité. Ce n'est pas nous qui l'avons organisé. De chez nous, je crois que madame Coste y est allée.

Madame COSTE : oui, parce que je le savais personnellement, mais de la mairie je n'ai rien reçu.

Monsieur le Maire : moi aussi je le savais personnellement, mais je n'ai pas été invité.

Monsieur PENALVA : je vais vous lire le mail que le téléthon a envoyé à tous les conseillers municipaux de Vaucluse qui date du 8 octobre 2024. « Bonjour, La seconde édition du Téléthon des élus vauclusiens se tiendra le samedi 16 novembre à la salle de l'Arbousière à Châteauneuf de Gadagne » et nous rappelle le déroulement. Puis la responsable du 84 rajoute « Nous comptons sur vous pour être nos ambassadeurs auprès de vos collègues élus et nous aider à faire de cette action, une réussite ». Je voudrais savoir pourquoi nous n'avons pas eu cette information, puisqu'apparemment le téléthon demande à ce que l'information soit partagée ?

Monsieur FISCHER : je n'ai pas eu l'information, donc je ne peux pas vous répondre.

Monsieur PENALVA : est-ce que monsieur Trichard et monsieur Craponne qui étaient présents pour St Saturnin peuvent me renseigner. Pourquoi nous n'avons pas eu l'information ?

Monsieur TRICHARD : j'ai reçu une invitation de la coordination du 84. Je n'ai pas eu l'information par un mail de la mairie.

Monsieur PENALVA : pourtant il y a eu un mail qui a été envoyé à chaque mairie.

Monsieur TRICHARD : j'étais présent en tant que coordinateur du téléthon. Vous étiez présent.

Monsieur PENALVA : parce que j'ai eu l'information par ailleurs, et pas par la mairie. C'est bien cela le problème.

Monsieur TRICHARD : et pour information les places étaient limitées.

Monsieur PENALVA : la phrase est assez explicite.

Monsieur le Maire : alors monsieur Penalva, si c'est nous qui devons vous en informer...

Monsieur PENALVA : c'est noté dans le mail, « merci de transmettre l'information à vos élus. »

Monsieur le Maire : je fais mon mea-culpa. J'en suis le responsable.

Monsieur PENALVA : on aurait été peut-être plusieurs élus pour y aller. Cela aurait pu être sympa.

Monsieur TRICHARD : pour aller sur ce sujet-là, j'ai vu des bénévoles le matin. J'ai reçu indirectement des critiques, comme quoi il y avait un manque d'organisation à 8 heures 30 à 9 heures 30, concernant la logistique avec les préparateurs de la pasta party. Après sachez que ce soit monsieur Del Nista ou monsieur Trichard de 9 heures 30 jusqu'à 2 heures du matin, nous avons œuvré afin que la pasta party se passe bien. On peut échanger sur plusieurs sujets, mais sur l'investissement que l'on met au niveau de la commune, j'ai trouvé les remarques un peu déplacées. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais pour débarrasser les tables, ce n'est pas la maison Lippi, mais les élus...

Madame COSTE : cette année.

Madame SALUZZO : les autres années on faisait.

Monsieur TRICHARD : madame Coste, moi aujourd'hui, je pense être suffisamment dans le village, je n'ai aucun grief avec n'importe qui, on m'appelle, je suis bénévole, je suis là. Je prends le bénévolat avec plaisir, et ce que j'ai entendu pendant que l'on préparait les tables : « on n'a pas les casseroles, on n'a pas les pâtes... ». A un moment, je pense que tout le monde a passé une très bonne soirée, etc... on est rentré à 2 heures du matin...

Madame COSTE : cela s'appelle « l'organisation ».

Madame CUP : moi j'ai trouvé que cela était très bien organisé.

Madame COSTE : si vous avez trouvé...

Monsieur FISCHER : au vu des retours que nous avons eus, oui.

Madame CUP : par contre ce qui m'a choqué, c'est qu'être bénévole pour une cause telle que le téléthon, c'est faire preuve de générosité. Je vous renverrai à la définition de « générosité » dans le dictionnaire, on y parle de faire abstraction de son intérêt personnel.

Madame COSTE : puisque nous sommes sur le téléthon et l'organisation, où était la sécurité ?

Monsieur FISCHER : de quoi ?

Madame COSTTE : de quoi je parle ? du SSIAP, il était où le SSIAP ?

Monsieur TRICHARD : les élus sont SSIAP.

Madame COSTE : les élus sont SSIAP, je rêve. Mais vous savez ce que c'est un SSIAP ?

Monsieur TRICHARD : déjà cela s'appelle le respect, lorsque vous me regardez, madame Coste, évitez de monter les yeux.

Madame COSTE : mais vous entendez ce que vous dites.

Monsieur TRICHARD : j'ai peut-être dit une bêtise...

Madame COSTE : une bêtise, oui énorme. Un SSIAP c'est un professionnel de la sécurité et de l'évacuation. Nous, nous sommes des personnes désignées et il fallait un SSIAP et deux personnes désignées. Et le SSIAP...

Monsieur FISCHER : il n'y avait pas de SSIAP, mais il y avait au moins 6 personnes désignées.

Madame COSTE : vous ne pouvez avoir que des personnes désignées, mais il faut un SSIAP. Vous le saurez pour l'année prochaine.

Monsieur PENALVA : j'entends ce que vous dites, moi s'il n'y a pas de grief, moi je suis preneur des informations, surtout quand c'est du caritatif. Parce que la crainte c'est que vous fassiez du politique sur du caritatif.

Monsieur TRICHARD : moi je suis dans mon village. Je ne fais pas de la politique. Tous les gens, quelque soit leur bord, sont les bienvenus. Je constate simplement que moi, j'ai entendu des choses de 8 heures 30 à 9 heures 30.

Monsieur PENALVA : je ne parle pas de cela, je parle du courrier.

Monsieur TRICHARD : j'ai regardé mes messages, je n'ai aucun message. On appellera la responsable.

Monsieur PENALVA : on l'appellera, bien sûr.

Monsieur BOLIMON : Un premier sujet pour monsieur Fischer. Puisque j'entendais tout à l'heure parler de l'urbanisme, il y a un immeuble, qui se trouve route d'Avignon, qui depuis le début du mandat n'est toujours pas terminé. Y a-t-il des raisons à cela ?

Monsieur FISCHER : des problèmes de budget pour le propriétaire pour arriver à finaliser ces enduits. A priori, il doit avoir des rentrées d'argent puisqu'il a vendu des biens. L'hiver ce n'est pas le moment pour faire des enduits, il m'assure qu'au début du printemps cela sera fait.

Monsieur BOLIMON : dans tous les cas, je note que c'est toujours le même propriétaire.

Madame ADAM : c'est l'énorme bâtisse qu'il a surélevée avec l'espace...

Monsieur BOLIMON : deuxième sujet que je voulais aborder, il s'agit du marché de Noël. A nouveau félicitations ! J'ai trouvé très bien qu'il y ait un peu de changement, que d'autres choses soient testées. Pour avoir échangé avec plusieurs personnes qui en ont profité, c'était ce qui se disait. Donc félicitations à l'équipe technique d'avoir fait évoluer tout cela. Pour l'année prochaine, certainement qu'il y aura des choses à faire évoluer, parce que tout n'est peut-être pas parfait du côté des commerçants. Mais c'est déjà très bien. Enfin, dernier sujet, que je me suis noté comme non prioritaire mais symbolique, monsieur le Maire, c'était l'erreur de publication sur le dernier St Sat Infos. Je ne vais pas y passer 3 heures, mon objectif est juste de dire que l'erreur est humaine et qu'il n'y a pas de souci là-dessus. Nous avons pris en compte vos excuses, celles de monsieur Pesenti puis quelques jours après les vôtres. C'est bien que vous l'ayez fait. Nous avons noté votre proposition de rattrapage sur le prochain St Sat Infos. On apprécie. Par respect et parce que c'est notre ligne, nous n'en abuserons pas. La proposition est de doubler le volume de l'article. Nous verrons dans le respect des équilibres par rapport aux groupes. Pour l'avenir, je voudrais simplement rappeler la relecture c'est important. A priori elle est surtout faite par des agents. En tous les cas c'est comme cela que j'ai cru comprendre qu'il y avait eu une erreur. La réalité est que ce serait bien que les élus en charge de la communication puissent le relire également, pour vérifier, puisque c'est un enjeu de démocratie. Ensuite concernant votre initiative sur internet, nous avons pris acte. Nous pensons qu'il aurait été intéressant que ce soit l'article qui y soit mis directement car je ne suis pas sûr que tout le monde soit allé jusqu'au bout de la démarche mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : vous savez que le Maire est responsable de tout.

Monsieur BOLIMON : je le sais monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : et je prends l'entière responsabilité de cette erreur. Je ne vais pas chercher mille excuses. Il est entièrement de ma faute s'il y a eu un problème sur ce St Sat Infos. J'en suis sincèrement désolé. J'en prends acte et entière responsabilité.

Madame COSTE : effectivement sur ce St Sat Infos, il y a quand même quelques coquilles et notamment sur l'hommage à monsieur Claude André.

Monsieur le Maire : qu'est ce qu'il y a sur l'hommage à monsieur André ?

Madame MORETTI : qu'est-ce qu'il y a ?

Madame COSTE : monsieur André, aux affaires sociales.

Madame MORETTI : ce n'est pas l'hommage.

Madame COSTE : monsieur André, adjoint aux affaires sociales. C'est écrit noir sur blanc.

Madame MORETTI : moi je suis gentille, mais à un moment. Qu'est-ce que nous faisons bien ? Cela peut arriver. Vous le savez très bien que l'on le relit plusieurs fois. Vous avez fait toutes les réunions en tant qu'adjoint ?

Madame COSTE : oui.

Madame MORETTI : vous savez très bien que l'on le relit. Cela peut arriver à n'importe qui. Cela peut arriver. Quand j'entends les réflexions à monsieur Trichard, à nous, à un moment donné « stop ». Vous n'êtes là que pour faire des réflexions. On est là pour être constructif, qu'est-ce que l'on construit en disant cela ?

Madame COSTE : et bien...

Madame MORETTI : qu'est-ce que l'on construit ? rien du tout, madame Coste. On ne construit rien.

Madame COSTE : il faut se relire.

Madame MORETTI : il n'y a rien de constructif. Le 11 novembre, c'est quelque chose de constructif ça ? Et vous voulez qu'en plus je vous invite au conseil municipal des enfants ! Non, merci.

Monsieur le Maire : stop.

Monsieur BOLIMON : je souhaite bien dissocier mon intervention qui se voulait calme, détendue de celle qui vient d'avoir lieu.

Monsieur le Maire : c'est à cause de moi.

Monsieur BOLIMON : pour mon sujet, j'ai pris acte, et on passe à autre chose. Je ne pensais pas que cela allait lancer une autre réaction qui n'est pas du tout liée au même contenu.

Madame MORETTI : on encaisse, on encaisse...

Monsieur le Maire : s'il n'y a plus de questions nous allons lever la séance. Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël.

La séance est levée à 20 heures 20.

SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

SECRETAIRE DE SEANCE

CHRISTINE CUP